

Tarifs des prestations

Immobilier



Date d'application 01/01/2023

Secteur : Héric, Notre Dame des Landes, Grandchamps des Fontaines, Nort sur Erdre, Joué sur Erdre, Trans sur Erdre, Les Touches, Riaillé, La Meilleraye de Bretagne, La Gacilly, La Chapelle-Gaceline, Cournon, Saint Martin sur Oust, Glénac et les Fougerêts, Saint-Brévin les Pins et alentours

• VENTE IMMOBILIÈRE :

PRIX NET VENDEUR	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES EN %
Jusqu'à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €
De 50 001 - 70 000 €	8%
De 70 001 - 100 000 €	7%
De 100 001 - 150 000 €	6%
De 150 001 - 300 000 €	5%
300 001 - 400 000 €	4%
400 001 - 500 000 €	3,75%
Plus de 500 001 €	3,50%

Les honoraires d'agences sont supportés par l'acquéreur.

Vente d'un garage ou d'un emplacement de stationnement : honoraires forfaitaires 1 900 € TTC

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur) sur le prix net vendeur.

De 0 à 300 000 €, nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8,4 % TTC.

Au-delà de 300 000 €, 3 % HT + 21 000 € HT.

Facturation minimale 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

Exemple : pour un bien à 250 000 €, honoraires à 21 000 € TTC
pour un bien à 400 000 €, honoraires à 39 600 € TTC

• LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION, OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire :

Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

- **Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire :**

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

- **LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15 % HT du quittancement annuel (18 % TTC).

- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur sur le prix net vendeur :

Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € TTC forfaitaires.

Au-delà : 4 % du prix + 3 000 € TTC forfaitaires.

- **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

- **AVIS DE VALEUR ÉCRIT :**

180 € TTC à la charge du demandeur.